



BRIE INFOS

BRIE INFOS

N°3
SEPTEMBRE
2013

JOURNEE DU PATRIMOINE

A l'occasion de la journée du patrimoine, l'association Briens/Briennes 35, en collaboration avec la commune, organise une randonnée pédestre gourmande le dimanche 15 septembre 2013.

Cette randonnée de 8.7 kms se déroulera en 5 pauses gourmandes (apéritif, entrée, plat, dessert et café), au départ du terrain de football à 12h30.

Pour participer, vous devez vous inscrire **avant le 10 septembre** par le biais du formulaire ci-joint (page 9).

Tarifs : 6 € /adulte et 4 €/enfant (jusqu'à 10 ans).

DATES À RETENIR

Vendredi 6 septembre :

Don du sang à Janzé.

Dimanche 15 septembre :

Fête du patrimoine – randonnée pédestre gourmande de 8.7 kms animée et organisée par l'association Briens/Briennes 35.

Du 16 au 20 septembre :

Seniors en vacances à Préfailles

Samedi 19 octobre :

Repas du Club de l'Amitié

Vendredi 29 novembre :

Théâtre d'improvisations, Salle polyvalente.

Jeudi 19 décembre :

Bûche de Noël du Club de l'Amitié

Vendredi 20 décembre :

Venue du Père Noël

NOM DE LA SALLE MULTIFONCTION

**Concours ouvert aux
Briens/Briennes :**

Comme vous le savez, la salle multifonction ouvrira ses portes en 2014. Il est temps de lui trouver un nom !

Pour participer, il suffit de nous déposer vos idées dans la boîte aux lettres de la mairie.

Attention, pas plus de 15 caractères.

Le bulletin 2014 paraîtra courant décembre, n'hésitez pas à nous envoyer vos articles avant le 15 octobre 2013 au secrétariat par mail : mairiebrie@wanadoo.fr

SENIORS EN VACANCES

Pour la troisième année consécutive, les CCAS de Janzé, Brie, Amanlis, Essé, Le Theil et Retiers, s'associent pour organiser des vacances à destination des seniors de plus de 60 ans et personnes handicapées de plus de 55 ans, esseulées, isolées, en bonne santé ou à mobilité réduite. Pour faciliter le départ, l'association des chèques vacances intervient financièrement pour diminuer le coût, sous conditions de ressources.

Cette année, 36 participants dont 12 Briens/Briennes se sont inscrits.

Le séjour se déroulera du 16 au 20 septembre à la résidence « Soleil de Jade » à Préfailles en Loire Atlantique.

Au programme, « Découverte de la Côte Atlantique » à travers des balades et visites guidées adaptées aux seniors.

CHEQUE SPORT 2013/2014

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15€, suivez le guide !

Depuis 2006, la Région Bretagne s'est engagée dans une politique active en faveur de l'accès au sport pour tous, et notamment auprès des jeunes, dans une région d'une grande vitalité sportive. Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis maintenant six ans un Chèque sport d'un montant de 15€, destiné aux sportifs âgés de 16 à 19 ans. Ainsi, lors de la saison 2012/2013, plus de 25 000 jeunes ont bénéficié du Chèque sport et ont ainsi réduit de 15€ le coût de l'adhésion dans leur club. Cette année, à compter du 1^{er} juin, les jeunes nés en 1995, 1996, 1997 et 1998 pourront à nouveau retirer leur chèque sur bretagne.fr/jeunes et le faire valoir auprès des 2 500 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple : il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer son chèque et de le présenter à son club au moment de son inscription.

Toutes les infos sur www.bretagne.fr/jeunes





ENERGIE DES FEES

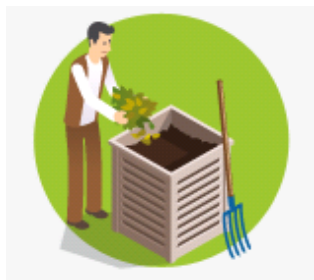
Mobilisons-nous pour la traque aux économies d'électricité



Cet hiver, l'association « Energie des Fées », reprend sur son territoire d'action l'opération **Trak O'Watts** réalisée par l'ADEME et les Espace **INFO-> ENERGIE** réalisée d'octobre 2011 à juin 2012.

COMPOSTEUR

Du 14 septembre au 12 octobre 2013
2ème session de la campagne de distribution des composteurs :
14 septembre à Janzé
5 octobre à Châteaugiron
12 octobre à Châteaubourg
Les réservations peuvent se faire jusque 15 jours avant, sur notre site web : www.smictom-sudest35.fr > mon espace > particulier.



RECENSEMENT

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Initiative inédite pour aider 70 familles Bretonnes à réduire leur consommation électrique, l'opération Trak O'Watts, pilotée par l'Etat, l'ADEME et la Région dans le cadre du Pacte électrique breton. Accompagnées et conseillées par les Espaces **INFO-> ENERGIE** les familles ont réalisé en moyenne **16%** d'économie, soit **436 kWh / an** (soit **52 euros**) de diminution sur la part électricité spécifique* de leur facture.

Pour la prochaine opération (hiver 2013-2014), l'association Energie des Fées, en partenariat la communauté de communes de la Roche aux Fées, recherche une vingtaine de familles pour traquer les économies d'énergie. Elles seront regroupées par équipes, conseillées et accompagnées ; l'objectif de faire le plus possible d'économies d'énergie en faisant des **gestes simples et non coûteux**.

Ainsi démontrerons-nous que, tous ensemble, il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en participant à **une action concrète, mesurable, et conviviale**.

0805 203 205
NUMERO VERT Appel gratuit depuis un poste fixe

www.bretagne-energie.fr

Si vous souhaitez participez à cette opération, renseignez-vous sur cette opération et inscrivez -vous sur www.energiesdesfees.fr ou contact@energiesdesfees.fr

Des informations objectives et des conseils sur la gestion de l'énergie :

Espace **INFO-> ENERGIE** du Pays de Vitré : infoenergie@pays-fougeres.org

* = l'électricité spécifique est l'électricité nécessaire pour les services qui ne peuvent être rendus que par l'usage de l'énergie électrique (l'éclairage, l'électroménager, le multimédia...).



STOCKAGE DE DECHETS INERTES

DECHETS INERTES / SITE DE THOURIE

La Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées dispose, sur la commune de Thourie, d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI). Elle est accessible aux entreprises du bâtiment qui souhaitent évacuer leurs déchets **inertes**.

Qu'est-ce qu'un déchet inerte ?

Les déchets inertes sont des déchets qui, **pendant leur stockage ne subissent aucune modification physique**, chimique ou biologique importante. Le déchet inerte **ne se décompose pas, ne brûle pas et ne produit aucune autre réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas** les autres matières avec lesquelles il entre en contact. Le plus gros apport de ce type de déchet provient des chantiers de démolition.

Les déchets inertes acceptés sur le site de Thourie sont les suivants :

- Pierres, parpaings, briques
- Carrelages, faïence, céramiques
- Bétons armés et non armés
- Tuiles, les ardoises
- Déchets en mélange ne contenant que des inertes
- Terres non polluées... (sauf terre végétale)

Tout matériau n'entrant pas dans cette liste sera refusé, notamment :

- Les déchets contenant de l'amiante
- Les déchets d'enrobés
- Les déchets à base de plâtres et d'enduits
- Déchets industriels banals (bois, plastique, fers, papiers-cartons, peintures...)
- Ordures ménagères et déchets de jardins,

Comment y accéder ?

L'accès se fait sur prise de rendez-vous auprès de la mairie de Thourie au : **02 99 43 11 41**

Horaires d'ouverture : **du lundi au samedi de 8 h 45 à 12 h 15, fermée le mercredi.**

Un agent communal accompagne les entreprises pour contrôler le type de déchets et les quantités déposées. Un bordereau de dépôt est remis aux entreprises.

Facturation

A la réception du bordereau de dépôt, la Communauté de Communes facture directement à l'entreprise selon la tarification suivante :

- 7.60 € pour les tonnages inférieurs à 5 tonnes
- 15.25 € pour les véhicules de type 5 tonnes
- 30.50 € pour les véhicules de type 10 tonnes
- 76.20 € pour les véhicules de type 25 tonnes

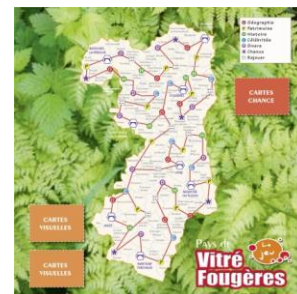
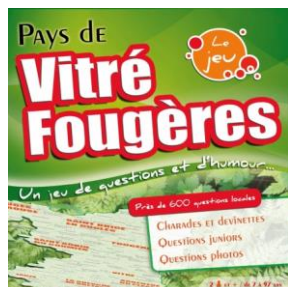


JEU PAYS DE VITRE ET FOUGERES

NOUVEAU !

Un jeu sur Brie et le Pays de Vitré Fougères en 550 questions !

- Je suis une commune du territoire mais aussi une région française. Si vous ne trouvez pas, n'en faites pas un fromage...
- Je mesure près de 20 mètres de long, je suis formé d'une quarantaine de pierres, situé à Essé, je suis ?



Voilà deux exemples parmi les centaines de questions du Jeu du Pays de Vitré-Fougères.

Géographie, Histoire, patrimoine, sport, actualités, devinettes, charades, mimes, près de 80 thèmes abordés dans ce jeu familial et convivial, à découvrir entre amis ou en famille.

Le jeu contient également 120 questions visuelles et 60 questions « Junior ».

Sortie octobre 2013 Attention : Edition limitée !

Renseignements et liste des points de vente. www.lejeudupaysdevitree-fougères.com

Contact : 06 23 18 11 73

THEATRE

Dans le cadre du programme culturel « Bibliothèque en fête », organisé par la Communauté de Communes, Brie accueillera un groupe de comédiens pour un spectacle d'improvisations intitulé « scènes de crimes », le vendredi 29 novembre 2013 à la salle polyvalente. Plein tarif : 9€, tarif réduit : 7,50€ Forfait famille : 20€ Durée : 1h30

SPECTACLE INTERGENERATIONNEL

Vous rappelez-vous du 8 juin 2013 ?

Recette d'antan

Ingrédients :

La Troupe Cultur'ailles en montée d'adrénaline, de nombreux bénévoles très sympathiques, des anecdotes sur Brie et ses Briens, l'investissement des enfants de l'école, de la commune et de ses représentants.

Préparation :

De nombreuses répétitions encadrées par Bérénice, comédienne et Jean-Luc, metteur en scène. Des réunions, de l'organisation et une bonne dose de rigolade.

Résultat :

Un spectacle itinérant intergénérationnel « Des Briens nous ont racontés... », un public nombreux : plus de 200 personnes ravies de nous avoir accompagnés pour cette balade dans Brie et ses souvenirs.

Un vrai régal,
Voyez par vous-même !



OPAH



Pays de la Roche aux Fées

Objectif : Bien vivre chez soi !

Le dispositif d'aides intitulé : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est reconduit par la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées jusqu'en juillet 2015.

Depuis le 1er juin, les aides de l'Anah ont augmenté et les plafonds de ressources ont été modifiés pour bénéficier à deux fois plus de propriétaires occupants. La rénovation thermique est encouragée avec le renforcement de l'aide « Habiter Mieux » qui s'ouvre aussi aux propriétaires bailleurs. C'est dans ce contexte, et parce qu'il reste beaucoup à faire, que la Communauté de communes reconduit ses dispositifs d'aides à la rénovation des logements pour les propriétaires occupants et bailleurs. Pour les propriétaires occupants d'un logement ancien et en mauvais état... sous conditions, dont le niveau de revenus, l'Anah, le Conseil général et la Communauté de communes aident à financer des travaux lourds comme une nouvelle toiture, la consolidation des façades... ou des travaux de rénovation thermique pour mieux se chauffer tout en diminuant ses factures d'énergie !

Ces aides peuvent aussi concerner des travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité du logement comme l'installation de sanitaires. Ou encore des travaux d'aménagement pour rester vivre chez soi le plus longtemps possible avec une aide exceptionnelle de la Communauté de communes pour des travaux d'adaptation en direction des personnes âgées de plus de 75 ans, sans justificatif de handicap. Ces aides se calculent à partir du coût total du projet de travaux. Pour les travaux d'amélioration, pour la sécurité, la salubrité du logement et de rénovation thermique le montant maximum des travaux pris en compte est de 20 000 euros HT. Pour les travaux lourds d'un logement en très mauvais état, ce montant maximum est de 50 000 euros HT. Selon les revenus, ces travaux sont financés entre 35 % et 50 % auxquels peuvent s'ajouter une prime « Habiter Mieux » de 3 500€, 500€ du Conseil général et 500€ de la Communauté de communes soit 4 500€ d'aides supplémentaires !!! **Ainsi, pour un projet de travaux d'amélioration de 20.000€ HT vous pouvez prétendre jusqu'à 14.500€ d'aides soit un reste à charge de 5.500€.**

Le nouveau dispositif concerne aussi les propriétaires bailleurs. En s'engageant à louer son bien à un loyer maîtrisé, ils peuvent bénéficier d'aides pour financer des travaux, majorées par une prime de l'Etat de 2 000€ et d'avantages fiscaux sur ses revenus fonciers.

Pratique :

Pour vous accompagner dans ces démarches, le Service Habitat de la Communauté de communes assure des permanences, chaque vendredi de 10h à 12h : à Retiers les 1er et 3ème vendredis du mois, à Janzé le 2ème et à Martigné-Ferchaud le 4ème, ou par téléphone au 02 99 43 64 87.



CENTRE SOCIAL VITRE

Ouverture au Centre Social de Vitré d'une permanence d'accueil et d'écoute pour les personnes en deuil.

Le Collectif Vivre Son Deuil Bretagne, qui regroupe cinq associations d'accompagnement au deuil et/ou à la fin de vie, organise depuis cinq ans sur le territoire, avec le soutien du Pays de Vitré - Porte de Bretagne, des actions en direction du grand public et des personnes en deuil, en particulier.

Suite à ces rencontres, des demandes de permanences sur le Pays de Vitré - Porte de Bretagne ont émergé. Comprendre le deuil et son processus, exprimer sa souffrance et ses émotions liées au deuil, parler de l'absence de l'autre, ... Autant de besoins que font remonter les personnes en souffrance.

Dans la poursuite de ces actions, et afin de venir en aide aux personnes les plus vulnérables, les bénévoles du Collectif mettent en place une **permanence mensuelle sur Vitré, à compter du mois de septembre, destinée aux personnes en deuil** (deuil récent ou ancien).

Collectif Vivre Son Deuil Bretagne - Permanence

Dernier lundi du mois

de 13h30 à 15h00

Centre Jacques Boyer à Vitré

- Anonyme et gratuit -

1er permanence : **Lundi 30 septembre 2013**

Permanences suivantes

- 2013 : Les lundis 28 octobre, 25 novembre

- 2014 : Les lundis 27 janvier, 24 février, 24 mars, 26 mai, 30 juin.

Plus d'informations _ 02 99 53 48 82

Collectif Vivre Son Deuil Bretagne

AU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2013

1-Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels : sollicitation de la subvention du Fonds National de Prévention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette proposition et autorise l'autorité territoriale à signer le devis – bon de commande. La dépense sera imputée sur le budget principal de la commune (article 6228) et sollicite une subvention du Fonds National de Prévention de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales) qui subventionne les démarches de prévention.

2-SM° : avenant n° 1 contrat SADIV.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le maire à signer l'avenant au contrat de mandat public pour la réalisation de la construction d'une salle multifonction, d'un restaurant scolaire et d'un espace enfance daté du 11/05/2011.

3- Subventions associations 2013.

Le conseil municipal, considérant l'inscription d'un crédit de 16 000 € au budget primitif décide d'attribuer une enveloppe totale de 14687.07 €, répartie sur 16 associations.

4- Avis du CM sur les nouvelles modalités de composition du conseil communautaire et sur l'extension de la compétence Environnement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la proposition du conseil communautaire de fixer un nombre de sièges majorés de 25% par rapport aux sièges de droit, soit 45 sièges afin de permettre une meilleure représentativité de l'ensemble des communes ; de répartir ces sièges à raison de 2 délégués par commune jusqu'à 1 250 hab. et 1 délégué supplémentaire par tranche de 850 hab. (arrondi à l'entier supérieur si le chiffre après la virgule est égal ou supérieur à 5 et inférieur en dessous) et de notifier les présentes décisions à la Communauté de Communes. Pour l'extension de la compétence environnement, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la proposition du conseil communautaire de compléter les statuts de la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux Fées (article 6.3) et de leur notifier la présente délibération.

5- Rapport annuel du SPANC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2012.

PETIT PATRIMOINE

La Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées organise cette année une 2nde formation gratuite de restauration de patrimoine communal bâti, à destination des propriétaires privés de petit patrimoine (puits, fours à pains, soues à cochons...), avec un encadrement toujours assuré par l'association Tiez Breiz.

Le lavoir du Verger à Rannée servira à nouveau de support à cette formation programmée les mardi 15 et mercredi 16 octobre 2013, avec initiation aux travaux de couverture d'ardoises au clou sur volige d'un pan carré.

Par conséquent, si vous souhaitez y participer, je vous invite à nous le faire savoir dans les meilleurs délais, en vous adressant au service habitat, par téléphone (02 99 43 64 87) ou par e-mail (sylvain.sorel@ccprf.fr).

Au vu du nombre de places limitées, la sélection des participants s'effectuera en fonction de la date de préinscription. Un courrier confirmant l'inscription et précisant le déroulement de cette formation sera adressé par la suite aux intéressés.

CLIC

**FORUM organisé par le CLIC
de La Roche aux Fées
VENDREDI 18 OCTOBRE 2013
(salle des Maitres Beurriers)
à Martigné-Ferchaud de 14h à 19h**

Cette manifestation a pour objectif d'informer les personnes âgées, les personnes handicapées (enfants, adultes) et leurs proches des cantons de Janzé, Retiers et La Guerche de Bretagne sur les services et prestations existants localement.

Au Programme :

Stands répartis sur plusieurs pôles :

- > **Pôle institutionnel**
- > **Pôle hébergement**
- > **Pôle vie à domicile**
- > **Pôle association / service tutélaires**
- > **Pôle loisirs**
- > **Pôle emploi/ scolarité**
- **Conférences**
- **Ateliers**

*Pour plus d'informations : CLIC de La Roche aux Fées 02 23 55 51 44
clic.rocheauxfees@orange.fr*

Week-end à BRIE en Ariège

Du 28 juin au 1er juillet, les Briançois d'Ariège ont reçu tous les BRIE DE FRANCE pour un week-end amical, convivial et la visite de leur belle région avec la découverte en car des GROTTES DU MAS D'AZIL, le joli village de CARLA BAYLE avec son beau panorama et ses peintres.

C'est au bord de son lac que nous avons pique-niqué en dégustant les produits bio du terroir ariégeois.

Les repas ont été pris en commun dans la salle des fêtes de BRIE dans une ambiance festive.

Une randonnée pédestre dans la commune a permis à certains de découvrir des paysages vallonnés avec vue sur les Pyrénées car le soleil était au rendez-vous. D'autres ont profité d'un moyen de locomotion original : un tracteur avec remorque aménagée (sièges de cinéma) pour une visite bucolique du village et ses environs.

Au cours de cette balade, nous avons visité une ferme où sont élevés les petits chevaux typiques de l'Ariège, les MERENS très robustes pour les randonnées en montagne et également très doux et dociles pour les enfants qui pratiquent l'équitation dans cette ferme.

Nous remercions Madame le Maire, Isabelle PEYREFITTE et son équipe pour l'organisation sans faille de ce sympathique week-end, ainsi que les familles d'accueil qui ont reçu certains participants.

D'autres ont découvert la vie simple et écologique en tipis, dans un décor naturel où nous nous endormions avec le croassement des grenouilles, découverte surprenante mais intéressante de ce mode d'hébergement.

18 Briens/Briennes ont fait le déplacement par divers moyens de transport (train, voiture, camping-car) dont 7 en avion

Le lundi 1er Juillet, certains ont visité la ville rose de TOULOUSE avec une « escale » au restaurant, avant de reprendre le chemin du retour.

Lors de l'Assemblée Générale, il a été décidé qu'en 2014, la nouvelle rencontre des BRIE DE FRANCE aura lieu à BRIE dans la Somme.

6- Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens pour la coopération intercommunale en matière de lecture publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens pour la coopération intercommunale en matière de lecture publique.

7- Convention de participation de la Commune de BRIE au coût de l'étude d'optimisation du foncier de son centre-bourg (Convention BIMBY).

Le Conseil Municipal (10 pour et 2 contre), autorise M. le maire à signer la Convention de participation de la Commune de BRIE au coût de l'étude d'optimisation du foncier de son centre-bourg (Convention BIMBY).

8- Création d'une ZAC : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage proposée par le syndicat d'urbanisme du Pays de Vitré relative au projet de Zone d'Aménagement Concerté, pour un montant de 320€ la demi-journée d'assistance (320 x 20 = 6400€) et autorise M. le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à cette affaire.

9 -Modification du PLU : choix du cabinet d'étude (rappeler la DCM du 25/02/2013).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la modification du PLU pour le passage de la totalité de la zone 2 AUA en zone 1 AUA de la Zone Artisanale de l'Aumelle et de la modification de la zone protégée n°21 et autorise M. le Maire à signer la proposition d'ARTEFACTO pour un montant de 1184.04 € TTC.

10- Salle Multifonction : avenant n°2 au marché maçonnerie CHANSON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage à signer l'avenant n°2 au marché maçonnerie CHANSON (lot n°2) pour un montant de 1413.10 € et tout document se référant à cette affaire et à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 juin 2013

1-Extension du Syndicat du Bassin versant de la Seiche et changement du siège social

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'adhésion des 3 nouvelles communes : Availles-sur-Seiche, Moutiers et Drouges, accepte de modifier le périmètre du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche à savoir l'article 1 des statuts du Syndicat qui correspond à la liste des communes membres et accepte de modifier l'article 2 des statuts du Syndicat en raison du transfert du siège social.

2- Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) - Renouvellement de la convention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité demande à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) à compter du premier janvier 2013, approuve le projet de convention applicable pour 2013, autorise M. le Maire à signer la convention au nom de la commune et à prendre toutes dispositions portant sur son application et mandate M. le Maire pour négocier, en cas de besoin, les termes de cette convention pour la faire évoluer ultérieurement par avenant.

3- Acquisition de matériel

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter une enveloppe de 250 € HT pour l'acquisition d'un aspirateur.

4- Sollicitation du fonds de concours pour l'espace enfance de la salle multifonction auprès du Département dans le cadre du contrat de territoire 2011-2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite un fonds de concours pour l'espace enfance auprès du département au titre du contrat de territoire 2011-2015, approuve le plan de financement présenté ci-dessus et autorise M. le maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

5- Renouvellement d'un Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE)

Le Conseil Municipal, (12 pour et 1 abstention) décide le renouvellement de ce Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi et autorise M. le Maire à signer le contrat et tout document relatif à cette affaire.

AU CONSEIL MUNICIPAL

6-Salle multifonction : octroi d'un prêt sans intérêt par la CARSAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'offre de prêt de la CARSAT Bretagne pour un montant de 140 193 € destiné au financement de la salle multifonction pour une durée de 20 ans à un taux d'intérêt de 0 % à échéance annuelle et autorise M. le Maire à signer seul la convention réglant les conditions de ce prêt et tout document se rapportant à cette affaire.

7-Demande de subvention de l'association Brie de France

Le conseil municipal à l'unanimité accorde une subvention d'un montant de 267 euros à l'association Brie de France.

8-Remplacement du portique pour le parking du plan d'eau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre de Challenger pour un montant HT de 487 € (soit un montant TTC de 641.06€ frais de port inclus) et autorise M. le maire à signer le devis correspondant.

9- Salle multifonction : avenant n°1 au marché Plomberies Sanitaires DALLEMAGNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage à signer l'avenant n°1 au marché Plomberies Sanitaires DALLEMAGNE (lot n°11), pour un montant de 1200.78 € TTC et tout document se référant à cette affaire et à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée.

10- Salle multifonction : avenant n°1 au marché Menuiseries intérieures PELE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage à signer l'avenant n°1 au marché Menuiseries intérieures PELE (lot n°8), pour un montant de 2008.41 € TTC et tout document se référant à cette affaire, ainsi qu'à notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée.

11- Vérification technique suite aux travaux de désamiantage – QUALICONSULT-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage à signer la convention de vérification technique de diagnostic, d'état et de mesurage, et d'en adresser la convention à l'entreprise concernée.

12- SMICTOM : Convention pour le dépôt en déchèteries des déchets des collectivités

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer seul la convention réglant les conditions de dépôt en déchèteries des déchets des collectivités et tout document se rapportant à cette affaire.

13- Travaux de voirie : modernisation de la « Route Rouge » lancement de la consultation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux

Compte rendu du Conseil Municipal du 22 juillet 2013

1- DIA concernant le terrain situé au lieu-dit «Lomet» cadastré AA 237

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain.

2- CCPRF : rapport d'activité 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris acte de ce rapport qui sera mis à disposition du public en Mairie.

3- Travaux de voirie : modernisation de la « Route Rouge »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre de SERENDIP (LEMEE TP) pour un montant HT de 24 470 € et autorise M. le maire à signer le devis correspondant.

4- Demande en remise de pénalités pour retard de paiement de la TLE (Taxe Locale d'Équipement)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder la remise gracieuse des pénalités (171 €) à une entreprise de la commune.

5- Modification des statuts de la CCPRF : prise de compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'ajouter aux statuts de la Communauté de communes Au Pays de la Roche aux fées la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques, telle que prévue à l'article L-1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide que la prise de compétence implique la mise à disposition des infrastructures à titre gratuit par les communes et de notifier la présente décision à la Communauté de communes.

6- Salle multifonction : avenant n°1 au marché Couverture Zinc- Bardage Zinc SARL COUVERTURE MOQUET PELTIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage, à signer l'avenant n°1 au marché Couverture Zinc- Bardage Zinc (lot n°5) SARL COUVERTURE MOQUET PELTIER pour un montant de 1021.26 € TTC et tout document se référant à cette affaire et de notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée.

7- Salle multifonction : avenant n°1 au marché menuiseries extérieures alu- Serrurerie SARL SER AL FER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage à signer l'avenant n°1 au marché menuiseries extérieures alu- Serrurerie (lot n°7) SARL SER AL FER pour un montant de 255,94 € TTC et tout document se référant à cette affaire et de notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée.

8- Salle multifonction : avenant n°1 au marché Charpente bois, bardages SARL MARTIN CONSTRUCTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la SADIV, mandataire du Maître d'Ouvrage à signer l'avenant n°1 au marché Charpente bois, bardages (lot n°3) SARL MARTIN CONSTRUCTION pour un montant de 3162,22 € TTC et tout document se référant à cette affaire et de notifier l'avenant auprès de l'entreprise concernée.

9- Restauration du monument aux morts près de l'église:

Le Conseil Municipal, (8 voix pour et 1 abstention) décide de voter une enveloppe de 6500 € HT.

10- Elaboration du profil des eaux de baignade : choix du devis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre Interface et Gradients pour un montant de 5382 € TTC et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant à condition que la subvention de l'agence de l'eau Loire Bretagne soit accordée.

11-Sollicitation d'une aide financière pour l'élaboration du profil des eaux de baignade auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une aide financière pour l'élaboration du profil des eaux de baignade auprès de l'agence de l'eau Loire – Bretagne, autorise M. le maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

12- Achat d'une remorque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de voter une enveloppe de 2 000 euros pour l'achat d'une remorque.

INFOS UTILES

MAISON DU DEVELOPPEMENT (MDD): communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » 16, rue Louis Pasteur 35240 Retiers, ouvert du mardi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Rappel des services présents à la MDD :

- Point Accueil Emploi (PAE) : tout public, ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h sans rendez-vous, fermé le vendredi sur 2. Mise en place d'ateliers sur les techniques de recherche d'emploi.
- Pôle emploi : plus de permanence
- La mission Locale pour les jeunes entre 16 et 25 ans sur rendez-vous, tel 02.99.43.68.98 : aide sur l'emploi, le logement, la santé...
- La Boutique de Gestion 35, permanence 1 mardi sur 2 sur rendez-vous, tel 02.99.86.07.47 : aide à la reprise et création d'activité
- Office des Sports du Pays de la Roche aux Fées, tel 02.99.43.42.60, e-mail : contact@osprf.asso.fr , site Internet www.osprf.asso.fr secrétariat ouvert les mercredis et vendredis matin
- Le Pact'Arim, permanence le 2ème mardi de chaque mois de 9h à 12h sans rendez-vous, renseignement concernant le logement.
- Permanence juridique :
 - de l'Avocat : 1 fois par mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
 - du Notaire : 1 fois par mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87
 - de l'huissier : 1 fois tous les 2 mois le vendredi AM sur rendez-vous, renseignement au 02 99 43 64 87

◆ Architecte conseil : renseignement au 02 99 43 64 87

Pour tout renseignement n'hésitez pas à contacter la MDD au 02.99.43.64.87

- ◆ PIJ (point information jeunesse) de Janzé : 5, avenue du General de Gaule renseignement au 02 99 47 46 83, Mail pijanze@hotmail.fr

MAISON MEDICALE DE RETIERS : 12 rue Pasteur (juste après la poste au centre de l'agglomération)

- **APPELER LE 02 99 43 44 45** La nuit en semaine de 20h à minuit
Le samedi de 12h à minuit
Le dimanche de 8h à minuit
Une secrétaire répond à votre appel et lui donne la suite qui s'impose.
Ne jamais se déplacer sans avoir téléphoné au préalable.
- **APPELER LE 15** La nuit en semaine de minuit à 8h
La nuit le samedi et le dimanche de minuit à 8h



PREVENTION DU SUICIDE association vie espoir 2000 écoute téléphonique de 18H00 à 23H30 te

DESTRUCTION DES NIDS DE GUEPES, DE FRELONS :

- FARAGO Ile-et-Vilaine Appelez le **02.23.48.25.00**
- Entreprise BREMONT, La Haute Bérue, 35 340 LIFFRÉ Appelez le **06.63.30.16.64** ou le **02.23.25.59.94**
www.bremontrene.com
- DPS Dol de Bretagne appel gratuit **0 800 10 10 26**

Horaires Mairie Mairie 22 rue de Bretagne Tel : 02 99 47 02 85 Fax : 02 99 47 12 57 mairiebrie@wanadoo.fr <u>Ouverture au public :</u> Lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12 h Vendredi de 14h à 17h	BIBLIOTHEQUE 2 bis rue du Stade Tel : 02 99 47 23 42 <u>Ouverture au public :</u> Mercredi : 10h à 12h et 14h à 16h Jeudi : 10h à 12h et 14h à 16h Samedi de 10h à 12h	Déchèterie de JANZE Rue Louis Blériot Tel: 02.99.47.07.52 <u>Lundi</u> 10h00-12h00 / 14h00-18h00 <u>Mercredi</u> 10h00-12h00 / 14h00-18h00 <u>Jeudi</u> 14h00-18h00 <u>Vendredi</u> 10h00-12h00 / 14h00-18h00 <u>Samedi</u> 09h30-12h30 / 14h00 – 18h00
---	---	---

Rédaction : Commission Communication et Secrétariat de mairie

Association BRIENS BRIENNES 35

RANDONNEE PEDESTRE GOURMAND du 15 Septembre à BRIE (8,7 kms)

Départ 12 h 30 du terrain de football

Cette randonnée se fera en cinq poses gourmandes :

- apéritif (Kir breton) avec produit du terroir
- Potage
- Galette/saucisse et un verre de cidre
- Riz au lait
- Café

PARTICIPATION UNIQUEMENT SUR RESERVATION

Inscription et paiement à partir du 15 Aout jusqu'au 10 Septembre 2013 dernier délai

Adultes : 6 euros Enfants jusqu'à 10 ans : 4 euros

.....

Coupon réponse et règlement à retourner **avant le 10 Septembre 2013**
à l'ordre de : **ASSOCIATION BRIENS-BRIENNES 35**

Raymond HORVAIS : La Grande Maison neuve 35150 BRIE

Tél 02 99 47 09 43

ou

Marie Thérèse COUDRAY : 6 Allée de la Mairie – 35150 BRIE

Tel 02 99 47 22 27

Nom :

Adultes :

Enfants :